



75, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) G0A 1A0

La Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne met en place des mesures additionnelles pour prévenir la transmission du COVID-19.

Sainte-Christine-d'Auvergne, le 17 mars 2020 - La Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne prend les mesures de prévention nécessaires afin d'éviter la propagation de la COVID-19 sur son territoire. Ayant une très petite équipe municipale et désirant s'assurer qu'elle demeure en santé afin de prendre en main la présente situation, la Municipalité se place en mode services essentiels et informe la population que l'hôtel de ville fermera ses portes au public à compter du mardi 17 mars inclusivement, et cela pour une durée indéterminée. Seulement les employés municipaux auront accès aux installations.

Rappel

La Municipalité maintiendra en tout temps ses services municipaux essentiels comme les collectes des matières résiduelles, le déneigement et les services d'urgence. Elle est prête à faire face à cette situation d'exception. Une réévaluation de ces mesures suivra selon l'évolution de la situation.

Pour une demande de permis ou pour toute autre information, il sera possible de communiquer avec le personnel de la ville, du lundi au vendredi entre 8h30 et midi et de 13h00 à 16h00 en composant le 418-329-3304 ou par courriel. En tout temps, il est également possible de rejoindre le service des travaux publics en composant le 418-283-3304 ou la directrice générale au 418-284-4642. En cas d'urgence seulement, composez le 9-1-1.

Personnes éprouvant des symptômes

Si un citoyen ou une personne de son entourage présente des symptômes associés à la COVID19, il doit joindre la ligne sans frais, le 1 877 644-4545. Pour en savoir plus, consultez le site www.quebec.ca/coronavirus.

Paiement des taxes

Le paiement des taxes municipales **ne pourra plus** se faire en personne à l'hôtel de ville et devra se faire par l'une des méthodes suivantes :

- Dans une institution financière : Comptoir, guichet automatique, ACCÈS D (téléphone ou Internet);
- Par la poste, par chèque à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne. N'oubliez pas de joindre les coupons de paiement au chèque.

Source : July Bédard,
Directrice générale
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
418 329-3304